

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 08/11/96  
N° DE DEPOT : 16738  
R.C.S. LYON : 398 384 198  
N° DE GESTION: 94 B 02840

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
CCI CONSEILS COMPAGNIE FI  
DUCIAIRE DE COMPTABILITE  
2 BIS RUE TETE D OR  
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE  
Délibération/Acte

CCI CONSEILS  
COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE CONTROLE  
D'INFORMATION ET DE CONSEILS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 9 936 100 Francs  
Siège social : LYON (6e) - 2 Bis rue Tête d'Or  
R.C.S. LYON B 398 384 198

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 30 septembre 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,  
Et le trente septembre à douze heures.

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social à LYON (6e) - 2 Bis Rue Tête d'Or sur convocation régulière de leur président en date du 24 septembre 1996.

Sont présents et ont émargé le registre de présence, savoir :

- Monsieur Michel BRUYAS, Président,
- Monsieur Jean-Claude TARGE, Vice-Président,
- Monsieur Gérard DRAPIER.

En conséquence, le conseil réunissant la présence de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

Assistent également à la séance tous les membres du Directoire :

- Monsieur Marcel LAROSE,
- Monsieur Albert SERVAN,
- Monsieur Jean-Louis FOUBERT,
- Monsieur Alain ROUX,
- Monsieur Roland CARRIER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BRUYAS, Président du Conseil de Surveillance, assisté de Monsieur TARGE qui assure les fonctions de secrétaire du conseil.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

...

DEMISSION DE MONSIEUR EDOUARD JAGODNIK

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Edouard JAGODNIK, de ses fonctions de membre du conseil de surveillance à compter du 11 septembre 1996.

Le conseil de surveillance en prend acte et donne tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités à cet égard.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président du Conseil de Surveillance et un membre du Conseil de Surveillance.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE  
M. BRUYAS

